

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Décret du 15 juillet 2021, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi 23 avril 2026 à 20h00', à la maison communale, Place Communale, 6 à Anhée.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

Code de la Démocratie Locale et de
la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3 ...

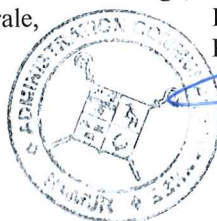
ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Règlement complémentaire sur le stationnement rue Grande à Anhée : décisions
- 4° Règlement complémentaire sur le stationnement rue Grande à Anhée : décisions
- 5° Règlement complémentaire sur le stationnement Chaussée de Namur (RN92) à Annevoie-Rouillon : décisions
- 6° Compte communal, bilan et compte de résultats 2025 : approbation
- 7° Assemblée Générale de l'Intercommunale ORES Assets : approbation de l'ordre du jour
- 8° Ecole de Bioul - création d'un demi-emploi supplémentaire : ratification
- 9° Personnel enseignant : déclaration des emplois vacants au 15 avril 2026 en vue de la nomination définitive
- 10° Désignation du lieu de célébration des mariages
- 11° Motion relative au maintien d'un bureau de poste par commune : décisions
- 12° Déclaration de Politique Régionale 2024-2029 – Note d'orientation du Gouvernement wallon concernant l'évolution de l'institution provinciale : avis et décisions
- 13° Reconnaissance du Syndicat d'Initiative d'Anhée en tant qu'Office du Tourisme d'Anhée Meuse-Molignée : décisions
- 14° Soutien aux Agences de Développement Local (ADL) et réaction du Conseil communal aux pistes de réforme : décisions
- 15° Mise en location des lots de chasses communales pour la période 2026-2035 : approbation des cahiers des charges général et spécial

A huis clos :

- 16° Personnel enseignant : demande de mise en disponibilité à raison d'1/4 temps pour convenances personnelles
- 17° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination définitive d'une maîtresse de religion protestante à raison de 6 périodes
- 18° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes
- 19° Ecoles communales de l'entité d'Anhée – nomination d'une institutrice maternelle à raison de 13 périodes
- 20° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification.

Par le Collège,
La Directrice générale,
Françoise Septon.



Le Bourgmestre,
Pierre RONDIAI.

